

DESTINATAIRE:

Direction de la Gendarmerie et  
de la Justice Militaire à [REDACTED]

8-5-80

GENDARMERIE NATIONALE

80306519

~~CIRCONSCRIPTION REGIONALE DE GENDARMERIE DE~~  
LEGIION DE GENDARMERIE DE

GROUPEMENT DE LA

CODE

COMPAGNIE DE : \_\_\_\_\_

BRIGADE DE : \_\_\_\_\_

PROCES-VERBAL N° 419/80 DU 08 MAI 1980

ANALYSE SOMMAIRE : OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

AFFAIRE C . D à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE : C C ; D épouse C , N

GROUPEMENT DE  
 COMRAGNIE OU ESCADRON DE  
 UNITE BRIGADE DE  
 P.V. N° 419 / 1980

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS  
 OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	-Synthèse.
2	-Planche photographique.
3	-Plan de situation.
4	-Plan général des lieux.
5	-Croquis d'état des lieux.
6	-Audition de C , D .
7	-Audition de C , épouse C , N .
8	-Audition de R , P .
9	-Audition de T , R .

DIRECTION de la GENDARMERIE  
 COURRIER ARRIVÉ  
 N° 003965 B - 4 JUIL. 80  
 DESTINATAIRE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

X	MAIRE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
1	Mr le Préfet de la Région , Préfet de à .
1	Mr le Procureur de la République à _____.
1	Au Général Commandant la 6 Région Aérienne à _____.
2	Au Ministre de la défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-enseignements. Section opérations à _____.
	Copies:
X	1 Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à _____.
	1 Au Commandant Régional de la Gendarmerie Nationale (6 Région) à _____.
	1 Au Colonel Commandant la Légion de à _____.
	1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :  
 La voie hiérarchique  
 DATE, SIGNATURE, CACHET  
 30 JUIN 1980

COMPAGNIE DE

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

CODE UNITÉ

PROCÈS-VERBAL N°

/ 197

00349

419 / 1980

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

TÉMOINS: C, D et C, épouse C, N.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) H, O, Adjudant, K, E, Gendarme

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 08 mai 1980, à 23 heures 20, en stationnement à bord de notre véhicule de service en bordure du CD, au lieu dit " à, nous recevons un appel radio du gendarme de permanence à la brigade, signalant que deux témoins: C, D et sa soeur N demeurant rue à, ont aperçu un phénomène extraordinaire.

Nous nous rendons aussitôt à l'adresse indiquée empruntant le CD et le CD. Tout au long des 09 kilomètres du parcours, nous observons le ciel en direction de et ses environs, sans rien remarquer d'anormal. Notre position de départ, surplombant toute la, et permettant une visibilité d'une dizaine de kilomètres vers l'horizon, ne nous permet pas non plus de faire la moindre observation.

A notre arrivée sur les lieux, nous sommes accueillis par C, D, sa soeur, N, et sa jeune nièce âgée de ans. Deux autres enfants, L et A, âgés respectivement de et ans dorment dans la chambre de leur mère.

C, D est en état de surexcitation intense, et présente une grande agitation. A l'intérieur comme à l'extérieur de la maison, rien d'anormal ne laisse supposer qu'un phénomène particulier vient de se produire.

Entendu à 00 heure 35, par le gendarme K; C, D déclare qu'un quart d'heure après s'être couché, c'est à dire à 23 heures 00, il a vu sa chambre s'éclairer d'une lumière intense venant de la fenêtre, bien que toutes les lampes étaient éteintes. Quelques secondes après, il a ressenti la présence d'une forme humaine, distinguant nettement un tronc, une tête et quatre membres. Il précise que cette "ombre" se déplaçait en marchant de long en large dans la chambre. Il nous fait part de son état de paralysie quasi total, et de son impression d'être attiré vers l'extérieur. Après avoir crié au secours à l'intention de sa soeur occupant la chambre voisine, il a vu à travers le carreau de la chambre un objet de la forme d'une assiette renversée de 02 mètres de diamètre, de couleur dominante blanche à cœur rouge, entourée de spots lumineux blancs, s'éloigner dans la direction des jardins, rasant presque le sol, et disparaître subitement plusieurs centaines de mètres plus loin. (voir procès-verbal d'audition, pièce N° 419/6).

Il est à noter que le témoin est trop agité lors de son audition pour être précis quant à la direction prise.

Entendue à 00 heure 35 par l'adjudant H, C, N, épouse C déclare qu'elle a été réveillée par les appels au secours de son frère D occupant la chambre voisine donnant sur le jardin. A son arrivée dans la chambre, elle a trouvé son frère dans un état de grande frayeur, et à sa demande, elle s'est approchée de la fenêtre par laquelle elle a aperçu un engin de forme ovale de 04 mètres X 02 mètres 50, d'un rouge .../....

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Voir bordereau d'envoi.

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

DATE DE CLOTURE

LE 16 JUIN 1980

VU ET TRANSMIS PAR

LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

éclatant, s'élever lentement du sol jusque 0,50 mètre d'altitude, s'éloigner en bondissant, avant de disparaître dans la nuit en direction de . Elle précise que l'engin n'émettait aucun bruit, et que les 2 chiens de garde attachés dans la cour n'ont pas aboyé. (voir plan général N° 419/1).

La jeune V qui dormait dans la même chambre que C nous déclare verbalement qu'elle n'a rien vu d'anormal, et qu'elle a simplement été réveillée par les cris de son enclou.

Au reçu de ces renseignements, nous procédons à un premier examen systématique de l'habitation des témoins et du jardin. En passant devant les 2 chiens de race bergers allemands, ceux-ci se sont mis à aboyer furieusement en notre direction, ils avaient un comportement tout à fait logique, et leur férocité a redoublé lorsqu'ils ont été éclairés par les lampes électriques.

Le jardin attenant à la cour intérieure, et planté d'arbres fruitiers ne présente aucune trace du passage d'un engin de la taille décrite. Aucune trace d'herbe brûlée, de branche cassée, ou d'enfoncement du sol n'ont constatés.

Le lendemain, 09 mai 1900 à 08 heures 00, nous retournons au domicile de la famille C .

La dite maison est rive au sud de la localité de . De construction ancienne, elle est composée d'un couloir d'entrée, d'une cuisine, une salle à manger, et deux chambres séparées par une salle de bains et reliées par un couloir. ( voir plan général N° 419/5 ).

Dernière la maison, se trouve une cour intérieure dont le sol est en terre battue, 2 étables y sont construites, et abritent les 2 chiens attachés à l'aide d'une corde assez longue pour leur permettre de sortir dans la cour. ( voir plan photographique N° 419/2, cliché N° 2 ).

Au bout de la cour, et dans son prolongement, un jardin est planté d'arbres fruitiers d'environ 3 mètres de hauteur ( voir plan photographique N° 419/5 et 419/2 clichés 1 et 4 ).

Dans le même axe, à environ 800 mètres, fonctionne une station d'épuration formant une masse blanche lorsqu'elle est vue depuis la fenêtre de la chambre de C .

A 1 kilomètre de la maison, passe une ligne à haute tension venant de la centrale ( voir plan général des lieux N° 419/4 ).

Le nouveau CD , reliant à , contourne la zone d'observation, décrit une large courbe qui surplombe l'habitation de la famille C ; cette route est régulièrement fréquentée, permettant l'accès à la zone industrielle ( voir plan de situation N° 419/3 ).

Ce nouvel examen détaillé des lieux n'a révélé la présence d'aucune trace sous quelque forme que ce soit, bien que les témoignages aient indiqué que l'engin n'a jamais dépassé la hauteur de 0,50 mètre.

Des mesures effectuées à l'aide de la boussole, en particulier auprès des objets métalliques n'ont révélé la présence d'aucune trace de magnétisme résiduel, excepté lorsque ces mesures ont été faites à la verticale de la ligne à haute tension, indiquant la présence de courant vu l'affolement de l'aiguille aimantée.

Interrogé de nouveau verbalement, C , D nous fait part de la découverte faite par lui, concernant l'éboulement d'un talus situé en bordure de l'ancien CE au lieu dit " " proche de son domicile. ( voir plan photographique N° 419/2, cliché N° 6 )

Nous nous rendons aussitôt à l'endroit indiqué où nous rencontrons un agriculteur, Monsieur H , qui nous indique que cet éboulement

est dû à des travaux effectués par les ponts et chaussées, et qu'il existe depuis le mois de mars 1980. En outre, bien que proche voisin des témoins, il n'a rien constaté d'anormal le 08 mai 1980 à 23 heures 00, si ce n'est qu'un coucher de soleil exceptionnellement lumineux vers 21 heures 10, toutefois la présence de constructions obstrue la visibilité de ce coucher de soleil depuis la maison des témoins. (voir procès-verbal d'audition du 09 mai 1980, pièce N° 419/8).

Poursuivant nos investigations à effet de rechercher d'autres témoins des faits, le 13 mai 1980 à 12 heures 30, nous procédons à l'audition de T. M., occupant une position privilégiée, sa maison étant construite sur une hauteur qui domine le quartier. Cette personne ne nous fait part d'aucune observation anormale à la date indiquée, bien que le 8 mai 1980 à 23 heures 00, elle se trouvait en famille dans la salle à manger dont une large baie vitrée procure une parfaite visibilité des environs. (voir procès-verbal d'audition, pièce N° 419/9).

-----o o o o o-----

VERIFICATIONS EFFECTUEES

- Nous nous sommes renseignés auprès de la population de [ ] et d'autres personnes qui ont été témoins de ce phénomène. Mis à part les 2 témoins cités dans la présente procédure, personne n'a rien remarqué.

- Par l'intermédiaire des militaires de la Base Aérienne [ ] chargés de la surveillance aérienne, nous avons vérifié si la station radar avait enregistré quelque chose d'anormal. Il nous a été répondu par la négative.

- La station météorologique [ ] nous a communiqué les renseignements suivants pour la journée considérée: ciel clair, visibilité 15 kilomètres, vent Nord-Est, humidité 84%, pas de lâcher de ballon dans la région.

Les prévisions météorologiques relevées sur le journal [ ] étaient les suivantes: temps nuageux avec éclaircies. Vent Est très faible, puis modéré, de secteur Nord. Mer houleuse, puis peu agitée.

Températures minimales: 4 à 5 ° ; maximales: 12 à 13°.

- Le responsable du réseau EDF, secteur [ ], nous a précisé qu'aucune hausse ou baisse de tension n'a été signalée dans la région de [ ] au moment des faits.

-----o o o o o-----

A ce jour, aucun phénomène semblable n'a été signalé dans la zone considérée. L'état de santé des deux chiens ne s'est pas détérioré, et les différentes cultures n'ont subi aucun développement anormal.

Certaines réserves doivent être apportées à la crédibilité des témoins. C. M. étant bien connu de nos services et de son entourage comme un grand nerveux parfois impulsif.

D'autre part, des contradictions existent entre les deux témoignages quant à la couleur et la forme de l'engin.

L'hypothèse d'un phénomène lumineux n'est pas à écarter étant donné que les projecteurs et les feux rouges arrière des véhicules passant sur l'ancien CD, route particulièrement sinueuse, sont parfaitement visibles de la fenêtre de la chambre de C. B.

Fait et clos à

le 16 juin 1980.

L'Adjudant H  
O.P.J

Le Gendarme K  
A.P.J

COMPAGNIE, ~~COMPAGNIE~~

ENQUETE PRELIMINAIRE

DE

PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

UNITÉ

AUTRE CAS

BRIGADE DE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

419 / 1980

6

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour 09 mai 1980 à 00 heures 35, à son domicile à

Nous soussigné(s) K, E, Gendarme Agent de Police Judiciaire

Vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C, D

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M - né le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Fse

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

rue à qui déclare: - - - - -

"Ce jour, vers 23 heures 00, j'ai été témoin de la manifestation d'un phénomène inhabituel. - - - - -
"Je m'étais couché un quart d'heure avant cette manifestation. J'avais du mal à m'endormir. Dans la même chambre, dormait ma petite nièce V. Les rideaux de la chambre donnant sur la cour étaient fermés, mais il n'y avait ni double-rideau ni volet à cette fenêtre. Soudain, j'ai vu ma chambre s'éclairer. Un halo de lumière se projetait sur le mur face à la fenêtre, cela ressemblait au faisceau projeté par une lampe électrique d'une grande puissance. - - - - -

"A ce premier halo est venu s'ajouter un deuxième qui au bout de quelques secondes s'est confondu avec le premier. Je précise que ce deuxième était plus grand et plus lumineux que le premier. - - - - -

S.I: Il ne faisait pas entièrement clair dans la pièce, seule la moitié de cette chambre était illuminée. - - - - -

" " " Le deuxième halo se déplaçait, et se rapprochait de la fenêtre rendant celle-ci lumineuse comme si un projecteur recouvrant la surface de la fenêtre était placé derrière. - - - - -

Je n'ai pas regardé par la fenêtre, j'étais "cloué" dans mon lit, je sentais mon coeur battre très fort, et j'étais comme paralysé. - - - - -

"Suite à l'apparition de ces lumières, j'ai ressenti la présence d'une forme humaine. - - - - -

S.I: Je n'ai pas vu distinctement cette forme, j'ai fixé cette lumière intense pendant plusieurs secondes et cette forme était plus sombre que le reste de la pièce. - - - - -

S.I: Cette forme était la silhouette d'une personne humaine, ou plutôt une ombre d'apparence humaine. J'ai parfaitement distingué la présence d'un tronc, d'une tête et de quatre membres, sans plus de détails, c'est à dire que je n'ai pas distingué le nez, la bouche, les doigts, etc... - - - - -

Cette forme se déplaçait dans la pièce, de long en large, en marchant. J'ai bien vu le balancement des bras, et les pas effectués à l'aide des jambes. - - - - -

S.I: Les pieds de cette ombre posaient par terre. Je n'ai entendu aucun bruit de pas ou autre. - - - - -

S.I: Cette apparition a duré environ 2 minutes pendant lesquelles je ne me sentais pas dans mon état normal. Je me sentais paralysé, d'autre part, j'avais l'impression de m'en aller ou d'être attiré dans le vide. J'ai essayé à plusieurs reprises d'appeler, sans qu'aucun son ne sorte. - - - - -

... / ....

Reprenant le dessus l'espace d'une seconde, j'ai crié au secours à l'intention de ma soeur, et mes cris semblaient résonner dans le vide. A mon cri, ma soeur est venue dans la chambre, a allumé la lumière, annulant celle venant de l'extérieur, ainsi que la forme. - - - - -

""Je lui ai dit de regarder dehors, ce qu'elle a fait, et elle a constaté 2 lumières qui s'éloignaient dans le ciel. Je me suis levé à sa demande, et j'ai également vu distinctement ces 2 lumières de couleur blanche. Elles avaient une forme approchant de celle d'une assiette entourées à leur base la plus grande de petites lumières ressemblant à des spots de couleur blanche, couleur dominante de cet engin. Le coeur de celui-ci était plutôt rouge. - - - - - Ces deux engins avaient une taille d'environ 2 mètres de diamètre. Ils se sont éloignés très rapidement dans le sens opposé du jardin, rasant presque le sol au départ sur une distance d'environ plusieurs centaines de mètres pour disparaître subitement. - - - - -

""Je me suis mal exprimé, en fait je n'ai vu qu'un seul de ces engins dans le ciel. - - - - -

""Cet objet a disparu alors qu'il était en direction . - - - -

QUESTION: L'objet en question émettait-il un bruit quelconque? - - - - -

REPONSE: Non, aucun bruit n'était perceptible depuis l'objet. - - - - -

QUESTION: Au moment de l'apparition des lumières étiez-vous endormi?

REPONSE: Non, je n'étais pas endormi, j'étais parfaitement éveillé et conscient de ce qui se passait. - - - - -

QUESTION: La lumière de votre chambre ou celle d'une autre pièce était-elle allumée? - - - - -

REPONSE: Non, nous étions tous couchés, ma soeur, mes nièces et moi-même, et aucune lampe n'était allumée dans la maison ni dehors. - - - - -

QUESTION: Les deux chiens que vous possédez et qui sont attachés dehors ont-ils aboyé? - - - - -

REPONSE: Non, aucun chien n'a aboyé, pourtant ce sont des chiens de garde, et ils sont sensibles à la moindre présence. - - - - -

QUESTION: Avez-vous au moment des faits perdu connaissance? - - - - -

REPONSE: Non, à aucun moment je n'ai perdu connaissance, je me suis simplement senti comme paralysé et transporté dans le vide. - - - - -

QUESTION: Avez-vous déjà assisté à de telles manifestations? - - - - -

REPONSE: Non, c'est la première fois. - - - - -

Le 09 mai 1980 à 01 heure 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

( A signé au carnet de déclarations ).



ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)  
 Ce jour **neuf Mai mil neuf cent quatre vingt à 0 heures 35, à**, au domicile  
 du témoin,  
 Nous soussigné(s) **H**, **G**, Adjudant, Officier de Police judiciaire,  
 Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
**C**, **N**, épouse **C**  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**F.** fille de **J** et de  
 ADRESSE COMPLETE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVEN...

N° , rue à , qui déclare à 0 heure 35 : -----  
 "" Mon frère **D** **C** est actuellement hébergé à la maison où il dispose d'une chambre donnant sur le jardin. Mon mari monteur en bâtiment travaille en déplacement. Ce soir nous étions à la maison et avec **E**, j'ai regardé le film "Le jour et l'heure" à la 3ème chaine de télévision. Après ce film, chacun est allé se coucher, moi-même dans la chambre sur la rue où reposent mes deux enfants **L** ans et **A** ans. **D** s'est couché dans l'autre chambre où dort également dans un autre lit ma fille **V** ans. Je commençais à dormir, il y avait environ 1/2 heure que nous étions couchés quand j'ai entendu mon frère **D** crier "Au secours- au secours", **N** viens, je peux plus dépêches toi. Il me donnait l'impression d'être oppressé. Je me suis précipitée dans sa chambre et je l'ai trouvé dans un état de frayeur, j'ai compris qu'il avait fait un rêve et qu'il avait eu peur. J'ai frappé sur son visage. Il était blanc et me donnait l'impression de ne plus pouvoir bouger. Il m'a dit avec insistance "va voir à la fenêtre, vite, tu ne verras plus". J'ai regardé par la vitre sans rien voir et y restant fixée, j'ai aperçu une forme ovale de grande taille, 4 mètres environ, sur une largeur de 2 mètres 50 qui était d'un rouge éclatant. Cette forme s'élevait lentement du sol et à 0m50 environ elle me donnait l'impression de basculer vers le sol. J'ai dit à **D** "Je l'ai vu" et j'ai de suite pensé à un objet surnaturel.  
 "" Je me suis retournée vers **D** et je lui ait dit c'est ça que tu as vu, mais sans lui avoir décrit ce que je voyais. Il m'a fait part que lui même avait vu une forte luminosité dans la chambre d'où sa réaction et ses appels. J'ai regardé une seconde fois par la vitre en même temps ~~xxx~~ **D** est venu. J'ai encore aperçu le même objet, mais d'une taille moins grande. J'ai eu l'impression qu'il bondissait en s'éloignant et toujours à la même hauteur, comme s'il ne pouvait décoller, pour disparaître dans la nuit.  
**S.I.** Je n'ai pas vu ce phénomène s'élever dans le ciel plus haut que 0m50 d'après mon impression. Je n'ai pas remarqué d'autres détails; ni sur la forme, ni sur la couleur. Il s'agissait d'une lumière éblouissante.  
**S.I.** - La direction prise semble être celle de .  
**S.I.** - Je n'ai perçu aucun bruit ni constaté d'anomalie. Les deux chiens qui se trouvent dans la cour attachés dans une cabane n'ont pas aboyé et leur comportement paraissait normal après que nous ayons frappé à la fenêtre, sitôt cet événement.  
 "" Nous avons eu peur malgré tout et comme **D** restait énervé, j'ai fait appel au Docteur et lui ai expliqué notre observation. Il nous a prescrit de prendre un calmant en précisant qu'il viendrait demain.

"" J'ai ensuite décidé d'appeler la Gendarmerie pour vous signaler cet événement surnaturel, car je n'étais pas tranquille.

S.I. D est depuis le 19 Mars à la maison, il ne m'a jamais parlé d'O.V.N.I. ni d'événements ayant trait à ce phénomène, pas plus que de l'enlèvement d'un jeune homme à , ou plutôt j'ai eu une conversation sur ce sujet avec mon mari et D a dû y participer. Je pense qu'à ma première observation l'objet que j'ai vu était à plus de 100 mètres de la maison.

"" La nuit était assez noire, il ne pleuvait pas et il ne faisait pas de vent. La température extérieure était froide.

S.I. Avant de m'endormir, j'ai cru sentir une odeur de gaz dans la maison et après avoir réfléchi, je savais que tous les appareils étaient fermés et qu'aucun risque n'existait. Mes enfants ne se sont pas réveillés.

S.I. Personnellement, je n'avais rien ressenti avant l'appel de D.

Le 9 Mai 1980 à 1 heures 15, Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher, le témoin approuve avec nous en marge dix huit mots ajoutés.

A signé au carnet de déclarations.

Entendu à nouveau le 9 Mai 1980 à 11 heures 20, Madame C  
N déclare :

"" Après la nuit écoulée où je n'ai pu trouver le sommeil je peux vous désigner l'endroit où j'ai aperçu la chose surnaturelle. Il s'agit de l'endroit situé dans la pâture près du pylône métallique visible de la chambre et situé à environ 500 mètres de ma maison.

"" Je confirme qu'il était 23 heures et que lorsque je suis arrivée dans la chambre de D , j'ai vu qu'il n'était pas bien et j'ai cru qu'il avait fait un cauchemar. Je l'ai giflé pour tenter de l'éveiller. Il avait les yeux ouverts et il m'a demandé de regarder par la fenêtre.

"" Pour voir, j'ai essuyé la buée sur le carreau et j'ai collé mon nez sur le verre, en plaçant mes mains de chaque côté de mon visage.

"" Je n'ai pas d'autres précisions à apporter à ce que je vous ai déclaré précédemment.

Le 9 Mai 1980 à 11 heures 30, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)  
 Ce jour **neuf Mai mil neuf cent quatre vingt à son domicile à**  
 Nous soussigné(s) **H , G , Adjudant, O.P.J.**  
 Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
 N P  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**M - ans, cultivateur.**  
 ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)  
 Rue à , qui déclare à 11 heures 50,

Je suis propriétaire d'une pâture au lieudit " " et pour m'y rendre, j'emprunte le chemin ancien CD. .... Il existe effectivement un éboulement contre le talus situé en bordure de ce chemin. Cet éboulement que vous me désignez existe depuis le mois de Mars et par conséquent il est dû à des travaux effectués par les Ponts et Chaussées.  
 Par ailleurs je suis voisin de la famille C , leur maison est située à 15 mètres de la mienne et en face.  
 S.I. - Je n'ai rien remarqué d'anormal hier soir vers 23 heures. Nous n'étions pas couchés et la lumière était allumée chez nous. Aucun bruit anormal, aucune réaction des chiens dans ma cour n'a été observée de ma part. La lumière n'a pas eu de chute de tension et je n'ai constaté aucune chose surnaturelle.  
 J'ai participé à la cérémonie du 8 Mai au cimetière communal et effectivement vers 21 heures 10, nous avons observé un coucher de soleil à l'horizon, d'une intensité remarquable. Il était fort rouge et très visible.  
 S.I. Je connais la maison occupée par les époux C et en regardant dans la direction de la station d'épuration, il n'était pas possible de voir ce coucher de soleil. Par contre de leur maison il n'était pas possible de voir ce coucher de soleil compte tenu de la présence d'immeubles dans la direction OUEST.  
 S.I. Si j'observais des détails anormaux dans la nature, en plaine ou dans ma pâture, je vous en ferais part.  
 Le 9 Mai 1980 à 12 heures 05, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.  
 A signé au carnet de déclarations.

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE DE ESCADRON  
 DE  
 UNITE  
 BRIGADE DE  
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)  
 419 / 1980

**PROCEDURE**

D'ENQUETE PRELIMINAIRE  
 PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN  
 AUTRE CAS

N° PÈCE 9  
 N° FEUILLET 1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* **treize mai mil neuf cent quatre vingt à douze heures trente**, *nous trouvant à (lieu)* **à son domicile**

Nous soussigné(s) **H**, **G**, **Adjudant O.P.J**

Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**● PERSONNE CONCERNÉE**

NOM - PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
**T**, **R**,  
 SEXE - DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**M** **ans, retraité de Gendarmerie,**  
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)  
 N°  **rue à , qui déclare:**

""Le 8 mai 1980 à 23 heures00, j'étais dans ma salle à manger avec ma famille et je n'ai observé aucun phénomène lumineux en direction du groupe de maisons situé en contre bas de ma propriété, parmi lesquelles se trouve celle de la famille C.  
 ""En effet, ma maison est bâtie sur une hauteur et elle domine le quartier.  
 ""Par contre, je peux voir le passage des voitures qui viennent ou vont à par le chemin départemental N° qui accuse une courbe à droite après la sortie de l'agglomération, pour passer non loin de la station d'épuration.  
 ""Aucun de mes voisins ne m'a parlé d'avoir été témoin de l'apparition d'un O.V.N./I.

Le 13 mai 1980 à 12 heures 35, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

A signé au carnet de déclarations.

GROUPEMENT DE LA

COMPAGNIE DE

GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE DE

11111

... ..  
... ..  
... ..

...

... ..  
... ..  
... ..

ANCHE PHOTOGRAPHIQUE

... ..  
... ..

PROCES-VERBAL N° 419 du 09 mai 1980

OBSERVATION D'UN PHENOMENE OVNI

AFFAIRE N° ...

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

L'A.P.J.:



CLICHE N°1:

Vue générale des lieux prise à 200 mètres du point d'observation. Aucune trace n'est visible.



CLICHE N° 2:

Vue rapprochée de la maison.  
 A) fenêtre depuis laquelle l'observation a été faite.  
 B) position des 2 chiens de garde au moment de l'observation.



CLICHE N°3:

Vue intérieure de la fenêtre par laquelle la lumière a pénétré dans la chambre.  
 Au premier plan, emplacement du lit de C, D.  
 Au second plan, position du lit de sa jeune nièce V, par rapport à la fenêtre.



CLICHE N° 4:

Vue prise depuis la fenêtre de la chambre de C, D.  
 Aucune trace n'a été laissée dans la cour intérieure de l'habitation ni parmi la végétation.



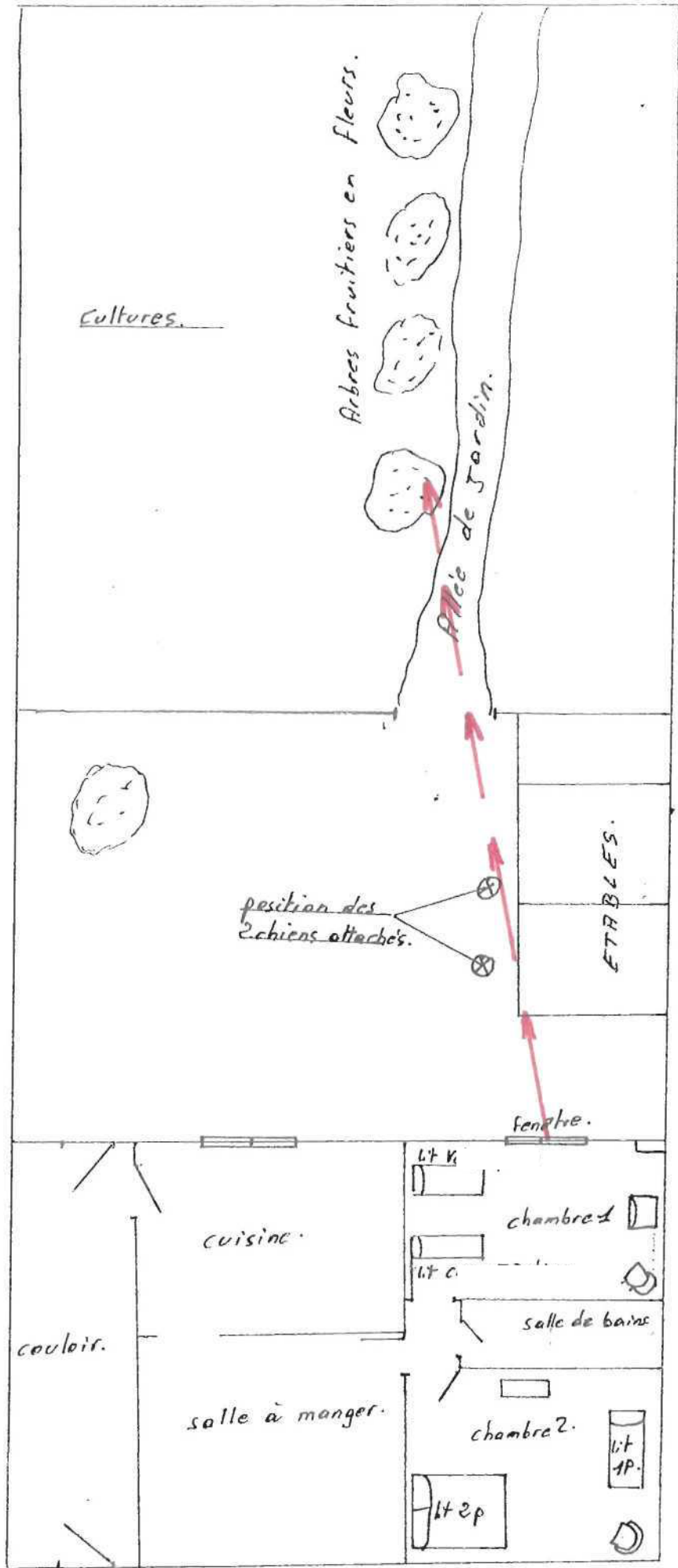
CLICHE N° 5:

Vue de la propriété voisine prise depuis la fenêtre.  
 Aucune trace n'est visible.



CLICHE N° 6:

Vue de l'éboulement constaté par C, D, et provoqué par les ponts et chaussées.



Direction prise par l'engin

Echelle non respectée.